

COMMUNIQUÉ APL # 15



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2025-04-02



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

Télécopieur : (450) 659-8743

Site web : www.lignery.ca

Pour éviter qu'une réclamation à mes assurances me soit refusée parce que je n'ai pas payé pour les protections concernées

Je vérifie que le montant payé (\$) = les protections demandées

**POUR TOUTES LES PERSONNES DÉTENTRICES
D'UN CONTRAT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL**

En début d'année et **lors de la mise à jour des assurances (1^{er} janvier)**, il est sage de vérifier vos relevés de salaire pour vous assurer que vos primes d'assurance sont prélevées correctement selon les protections demandées.

Voyons maintenant comment s'y retrouver afin de vous éviter des ennuis.

Dans la partie **Déductions** de votre talon de paie (côté droit), vous trouverez 2 abréviations :

Identification		Rémunération de la période				Déductions	
Père Résident le		Détails	Unités	Taux	Montant	Périodique	Cumulatifs fiscaux
No période	Date d'annulation					Fonds de pension RRO	
No cheque	Matricle					RQAP	
Employé(e)						ASS Desj. ens. APL	
Initiation						Ass base compl ma	
Statut						Cotisations synd.	
Taux annuel						Impôt provincial	
Taux mensuel						Impôt fédéral	
% prime							
Page : 1							
Messages							

Déductions		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension	256,63	551,59
RRQ	147,69	284,87
RQAP	15,73	30,39
ASS Desj. ens. APL	92,04	184,08
Assurance-emploi	37,30	72,07
Ass base compl ma	99,52	194,39
Cotisations synd.	49,20	93,87
Impôt provincial	388,64	657,41
Impôt fédéral	288,93	525,00



ASS Desj. ens. APL... VOIR B

Ass base compl ma VOIR A

A) Ass base compl ma = Beneva

beneva



SSQ Groupe financier comprend la protection suivante : (cliquer [ici](#) pour le communiqué)

Régime de base obligatoire :

- Les médicaments
- Mutilation accidentelle (entre 25 000 \$ et 50 000 \$, selon la perte)

À moins d'avoir demandé l'exemption (parce que déjà couvert(e) par le (la) conjoint(e)) **vous avez cette couverture.** Voici les primes que vous devriez payer en 2025, par période de paie, **incluant** la taxe de vente de 9 % :

- Individuelle : 76,39 \$/paie
- Monoparentale : 114,59 \$/paie
- Familiale : 190,97 \$/paie

... **verso**

